



L'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse et ses conséquences sur les relations entre la Suisse et l'UE en matière d'agriculture

Date:

le 24 février 2014

Les conséquences de l'initiative sur l'immigration de masse sur les futures relations entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'agriculture sont actuellement incertaines. Le Conseil fédéral a mis en route les travaux qui doivent aboutir, d'ici l'été 2014, à une transposition des nouvelles bases constitutionnelles au niveau de la loi. En ce qui concerne l'agriculture, l'Office fédéral de l'agriculture OFAG publiera régulièrement une information sur l'état de la situation.

Questions et réponses à propos de l'initiative sur l'immigration de masse et ses conséquences sur les relations entre la Suisse et l'UE en matière d'agriculture.

Les régions rurales, même certaines en Suisse romande, ont tendanciellement voté « oui ». Est-ce un désaveu de la politique agricole menée par la Confédération ?

La votation du 9 février n'a pas été un plébiscite pour ou contre la politique agricole. Mais c'est un fait, les sensibilités sur les questions de migration sont différentes dans les régions rurales et dans les centres économiques. Les revenus agricoles sont bas en moyenne. Ils ont toutefois progressé en parallèle à ceux d'autres secteurs. L'agriculture participe donc aussi à la croissance économique. Les paysans ne peuvent d'ailleurs pas se désintéresser de la prospérité économique suisse, largement dépendante des échanges avec l'étranger et d'un marché du travail fluide: le pouvoir d'achat des clients de l'agriculture et le financement de la politique agricole en dépendent.

Quelles seront les principales conséquences de ce vote pour l'agriculture ?

Les complications les plus immédiates toucheront probablement les exploitations qui recrutent de la main d'œuvre. Il faudra ensuite voir ce qui se passe avec les accords bilatéraux qui concernent directement l'agriculture.

L'agriculture sera soumise à des quotas de main-d'œuvre. Comment vont s'organiser les attributions : par canton ? par secteur professionnel ?

Il faut attendre les propositions concrètes du Conseil fédéral pour mettre en œuvre l'initiative et les décisions finales du Parlement. Historiquement, le régime des contingents n'a pas été favorable à l'agriculture. Le nombre de permis étant limité, la

tendance est de les attribuer en priorité pour des postes de spécialistes hautement qualifiés et dans les branches où il y a la plus grande valeur ajoutée.

Les agriculteurs et viticulteurs auront-ils plus de peine à recruter des ouvriers agricoles étrangers?

Il est trop tôt pour tirer cette conclusion. En tous les cas, les contingents génèrent davantage de complexité administrative et d'incertitudes.

N'est-ce pas la porte ouverte à une recrudescence de la main-d'œuvre au noir dans l'agriculture ?

Il est indispensable que tout le monde tire à la même corde pour une application correcte des nouvelles dispositions décidées par la majorité des votants le 9 février.

Est-ce que les exportations des produits suisses vers l'UE seront dorénavant plus compliquées ?

Actuellement, plusieurs accords avec l'UE sont en vigueur et la Suisse fera le maximum pour assurer qu'ils restent bien appliqués.

Si l'UE dénonce les accords bilatéraux, quels seront les effets sur l'agriculture suisse ?

L'Accord agricole de 1999 est directement lié à l'accord sur la libre circulation des personnes par la clause guillotine. Une dénonciation réintroduirait des droits de douane pour les exportations suisses de fromage, et donc pourrait poser des problèmes aux producteurs de lait. Il mettrait aussi en danger les bénéfices de l'harmonisation dans de nombreux domaines : hygiène des produits d'origine animale (lait, viande), règles phytosanitaires, standard bio, vins et spiritueux, etc. Ce qui signifierait réintroduction de certificats, d'autorisations, de contrôles à la frontière – en bref : beaucoup de bureaucratie et des coûts élevés. Pour la sécurité des aliments et les maladies des plantes par exemple, les risques sont transfrontaliers. Ils ne sont pas circonscrits à l'intérieur des frontières politiques. C'est pourquoi la Suisse a besoin d'une collaboration fonctionnelle avec ses voisins européens – personne n'a oublié la vache folle ou l'EHEC. In extremis, la Suisse devrait aussi réintroduire tous les contrôles vétérinaires à la frontière.

Est-ce que la reconnaissance mutuelle des registres des AOP-IGP suisses et européens deviendrait caduque ?

La reconnaissance mutuelle des AOP et IGP est partie intégrante de l'Accord agricole Suisse-UE. L'objectif prioritaire est de maintenir les accords qui fonctionnent bien et ne touchent pas les questions d'immigration et de libre-circulation.

Le Gruyère AOP ne serait-il alors plus protégé au sein de l'UE ?

Dans le scénario du pire, il faudrait tout remettre sur le métier. Le rapport de la Suisse avec l'Union européenne est devenu plus complexe et plus fragile, c'est un fait. Les intérêts réciproques à une bonne coexistence n'ont pas disparu pour autant – il faudra être à la fois créatifs, ouverts et patients pour leur donner une forme acceptable de part et d'autre.